

**ASSEMBLEE NATIONALE**

---

24 octobre 2005

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2006 - (n° 2575)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 234 Rect.

présenté par  
le Gouvernement

**-----  
ARTICLE ADDITIONNEL****APRES L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant :**

Le haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, créé auprès des ministres chargés de la santé et de l'assurance maladie, a pour missions :

1° d'évaluer le système d'assurance maladie et ses évolutions ;

2° de décrire la situation financière et les perspectives des régimes d'assurance maladie et d'apprécier les conditions requises pour assurer leur pérennité à terme ;

3° de veiller à la cohésion du système d'assurance maladie au regard de l'égal accès à des soins de haute qualité et d'un financement juste et équitable ;

4° de formuler, le cas échéant, des recommandations ou propositions de réforme de nature à répondre aux objectifs de cohésion sociale et de pérennité financière des régimes d'assurance maladie.

Le haut conseil remet chaque année aux ministres chargés de la santé et de l'assurance maladie un rapport analysant la situation de l'assurance maladie et proposant les adaptations nécessaires pour assurer ses objectifs de cohésion sociale et son équilibre financier. Ce rapport est communiqué au Parlement et rendu public.

Le haut conseil peut être saisi de toute question par le Premier ministre ou les ministres chargés de la santé et de l'assurance maladie.

Sa composition et ses modalités de fonctionnement sont fixées par décret.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie a été créé par décret pour trois ans à l'automne 2003 pour éclairer les débats publics préparatoires à la réforme de l'assurance maladie. Son rapport du 24 janvier 2004, adopté à l'unanimité de ses membres, a constitué un élément essentiel dans la préparation de la réforme qui a abouti à la loi du 13 août 2004.

Réunissant l'ensemble des acteurs du système de santé, le haut conseil est depuis devenu le lieu indispensable de préparation des débats publics sur l'assurance maladie.

Le Gouvernement souhaite que le haut conseil voit sa place reconnue définitivement par la loi, comme l'est celle du conseil d'orientation des retraites.